



APPROCHE DE LA MEDIATION ANIMALE

Fondements et enjeux d'une pratique responsable

SESSION:

« Découverte de la médiation équine et du cheval de médiation » 23 et 24 mars 2020

Objectifs:

- 1. Découvrir les fondements et les connaissances théoriques de base de la médiation animale/équine
- 2. Connaître les atouts du cheval en médiation équine au travers d'apports théoriques et de mises en situation (à pied face au cheval et à cheval)
- 3. Sensibiliser à une approche respectueuse.

Public à qui s'adresse la session :

Cette initiation est accessible:

- Aux professionnels de la relation d'aide/du soin/de l'éducation qui ont pour projet ou idée de développer des activités de médiation équine <u>ou</u> qui accompagnent déjà des activités de médiation équine
- Aux professionnels du milieu équestre qui souhaitent accueillir <u>ou</u> qui accueillent déjà des publics en difficultés.

Aucun niveau équestre n'est requis.

Thématiques abordées

Définitions médiation animale/équine

Etat des lieux et évolution de la filière. Réglementations, les différents acteurs.

Ethique et déontologie

Bien-être du cheval

Notions d'éthologie équine

La relation homme/cheval

Mise en situation à pied face au cheval (au box et en manège) et à cheval (mobilisations corporelles).

Méthodes

Apports théoriques

Présentation et échanges avec les participants, en fonction des besoins, des projets et des situations.

Va-et-vient pour permettre l'acquisition de savoirs prenant appui sur les expériences vécues autour du cheval durant ces deux journées. Retours d'expériences/analyse de la pratique.

Utilisation de supports audiovisuels et/ou de textes.

Finalité

L'Association Résilienfance délivre une attestation à l'issue de la session pour les personnes ayant suivi les deux jours.



Association d'Aide à l'Enfance par la Médiation Animale



Dates, horaires et lieu

Cette initiation est de 14H et se déroulera sur deux journées.

SESSION DE MARS 2020

- Lundi 23 mars de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- Mardi 24 mars de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30



Inscriptions acceptées jusqu'à 15 jours avant le début de la session.

La session aura lieu à la Ferme Equestre Lagravade, Bouillaguet, 47110 Sainte-Livrade sur Lot http://www.ferme-equestre-lagravade.sitew.com/

Intervenantes

Monique LE BON
Comportementaliste équin labellisé SFECA
Expert Fédéral Equi-Handi/Equi-Social

Sandie BELAIR
Psychologue clinicienne et psychothérapeute
Thérapeute avec le cheval (FENTAC)

https://www.resilienfance.org/l-equipe

Nombre de stagiaires

Nombre maximum de stagiaires : 12

Nombre minimum: 8

Tarifs

320 euros pour les deux jours (repas non compris)



L'inscription vaut pour les deux jours.

Pour tous renseignements, contactez Sandie Bélair: association@resilienfance.org ou 06 03 95 05 18.

Prévoir des chaussures fermées et solides pour le travail avec les chevaux et des vêtements chauds!



1. Coordonnées du demandeur



APPROCHE DE LA MEDIATION ANIMALE

Fondements et enjeux d'une pratique responsable

DEMANDE D'INSCRIPTION A LA SESSION:

« Découverte de la médiation équine et du cheval de médiation » 23 et 24 mars 2020

Dossier à retourner à Résilienfance par voie postale : 1, chemin de Pines 33620 Tizac de Lapouyade

Merci de prendre connaissance des conditions générales de vente jointes au dossier d'inscription (page 5).

Nom: Prénom: Adresse Postale: Téléphone portable: Adresse-mail: Profession: Poste occupé actuellement: N°d'assuré Social: 2. Inscription individuelle par chèque à joindre à cette demande Je m'inscris pour la session du 23 et 24 mars 2020 Au choix: 1 chèque de 320 euros à l'ordre de Résilienfance Ou 2 chèques de 160 euros à l'ordre de Résilienfance (échelonnement du paiement sur deux mois)

Après le délai de rétraction légal de 10 jours <u>à compter de la date de signature du présent document</u> (se reporter aux conditions de vente), le paiement unique ou le premier paiement sera débité. Le second paiement le sera après la réalisation de la prestation.



Association d'Aide à l'Enfance par la Médiation Animale





- Merci de joindre à votre demande :

 <u>une attestation de responsabilité civile</u> (pour les dommages causés de votre fait dans le cadre de la session)
- une photocopie recto-verso de votre carte d'identité

	tez-vous une facture ? Oui Non
3.	Pour mieux vous connaître
	ez-vous déjà la médiation équine ? Oui Non
	décrivez en quelques mots votre expérience et vos activités avec les chevaux ?
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Date e	t signature
renseig Je décl Résilie la régic	assigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des nements portés sur ce document. lare avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions générales de vente de l'association nfance, enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité n°75331180533 auprès de la préfète de la non Nouvelle-Aquitaine, et en accepter sans réserve et restriction, toutes les clauses. L'internation de la préfète de la
A Signatı	rre :





APPROCHE DE LA MEDIATION ANIMALE

Fondements et enjeux d'une pratique responsable

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SESSION:

« Découverte de la médiation équine et du cheval de médiation » 23 et 24 mars 2020

Les conditions d'inscription

Les inscriptions se font <u>par lettre simple</u> avec l'envoi du dossier d'inscription rempli et signé auquel doivent être jointes les pièces demandées.

A réception de l'inscription, et après le délai de rétraction légal de 10 jours <u>à compter de la date de signature de la demande d'inscription</u> (voir ci-dessous), le signataire de la demande reçoit une convocation et un plan d'accès.

Les dispositions financières

Le prix de cette session d'initiation est de 320 euros TTC.

En accord avec l'article L6353-5 du Code du travail, à compter de la date de signature de la demande d'inscription, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'association Résilienfance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le signataire effectue le paiement à l'inscription par chèques (1 ou 2 chèques s'il souhaite que le paiement soit échelonné).

Les conditions d'annulation

- Annulation du fait du signataire: tous les frais réglés sont non remboursables en cas de désistement ou de non participation du stagiaire. Si, <u>par suite de force majeure dûment reconnue</u>, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont due au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.
- Annulation du fait de l'association Résilienfance : en application de l'article L 6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires du contrat, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'association Résilienfance devra proposer un report ou rembourser au stagiaire les sommes indûment perçues de ce fait. L'association Résilienfance se réserve le droit, si le nombre de participants est jugé insuffisant sur le plan pédagogique d'annuler cette session d'initiation au plus tard 4 jours ouvrables avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés ou à la convenance du stagiaire un avoir sera émis.



Association d'Aide à l'Enfance par la Médiation Animale



L'association Résilienfance se réserve le droit de reporter la formation, le contenu du programme ou la venue de son formateur si des circonstances indépendantes l'y obligent sans obligation de dédommagements ou pénalités reversées au stagiaire.

L'association Résilienfance ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le stagiaire ou dommages conséquents à l'annulation de la session d'initiation ou à son report à une date ultérieure.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 le stagiaire peut accéder aux informations le concernant les rectifier et s'opposer à leur traitement.